

DECRET N° 2007-287 DU 16 JUIN 2007

Portant nomination des sous-lieutenants au grade
de lieutenant des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n°s 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Vu** le décret n° 2006-756 du 31 décembre 2006 portant nomination des élèves officiers au grade de sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** le décret n° 2006-755 du 31 décembre 2006 portant nomination des élèves officiers au grade de sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;

Vu le décret n° 2007-124 du 22 mars 2007 portant nomination des élèves officiers au grade de sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1er : Les sous-lieutenants et homologues dont les noms suivent sont nommés aux grades de lieutenants et homologues pour compter des dates ci-après :

Il s'agit de :

1^{er} juillet 2007

I - ARMEE DE TERRE

Sous-lieutenant	ADJADOHOUN E. Boris
Sous-lieutenant	AKPODE Sèhouédé
Sous-lieutenant	ALLA A. Edouard
Sous-lieutenant	BINOÏ Innocent
Sous-lieutenant	DELEKE B. Coffi Joël
Sous-lieutenant	FANTODJI M. François
Sous-lieutenant	SEKPE B. Camille
Sous-lieutenant	GANDJETO Fidèle
Sous-lieutenant	MOUTOUAMAN Célestin
Sous-lieutenant	HOUNDJENOU S. Mathias
Sous-lieutenant	ALOLA Ibrahim Chabi.

II - FORCES AERIENNES

Sous-lieutenant AGBIDINOUKOUN Enagnon

III - FORCES NAVALES

Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe HOUNSA G. Richard

Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe LOKO Hervé Patrick

Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe ALASSANIE Ayélogbon Franck

Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe YARO Issa

Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe KORA ZAKI Séro.

IV - GENDARMERIE NATIONALE

Sous-lieutenant GBADAMASSI Akim

Sous-lieutenant ALASSANE Oudou

Sous-lieutenant TAWES Roger

Sous-lieutenant ADAMOU Ismaïla

Sous-lieutenant DJAHO S. E. Dieu-Donné

1^{er} octobre 2007

I - ARMEE DE TERRE

Sous-lieutenant TOUDONOU Djidjoho Fidèle

Sous-lieutenant OLOU Jean

Sous-lieutenant KOUNOUDJI O. P. Jaime

II - GENDARMERIE NATIONALE

Sous-lieutenant DOSSO Ousmane

Sous-lieutenant AHANNOUME Didier

Sous-lieutenant TCHILAO Boris Fataou

Sous-lieutenant WOLI Maurice

Sous-lieutenant HANGNOU Hippolyte.

Article 2 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



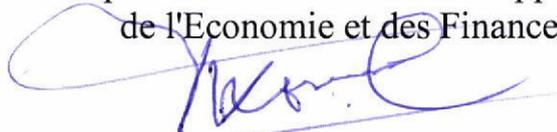
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO.-

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances ,



Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4 MDN 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTÈRES 18 SGG 4 DGBM - DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB - DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 30 JO 1.